

**NOS SERVICES EN LIGNE  
POUR UNE BANQUE  
TOUJOURS PROCHE DE VOUS**

**Sur Internet**

[www.banque-laydernier.fr](http://www.banque-laydernier.fr)

**Par téléphone**

Étoile Direct Pro 0 892 896 896\*

\* 0,34 € TTC la minute depuis un poste fixe,  
hors surcoût éventuel selon opérateur.

Banque Laydernier - Société Anonyme à Direction et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Amnecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social : 10 avenue du Rhône, 74997 Amnecy Cedex 09.  
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972 - DNO - Réf. 69460 - Février 2012 - Agence Actiss

# ASSOCIATIONS

## CONDITIONS ET TARIFS



Tarifs en vigueur  
au **1<sup>er</sup> juillet 2012**

**Banque Laydernier**



**Banque Laydernier**



# ÉDITO

Vous trouverez dans cette plaquette les principaux tarifs des produits et services proposés par notre établissement.

Seuls les tarifs libellés TTC sont soumis à la TVA (au taux en vigueur).

Applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, ces tarifs ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés à tout moment.

Pour toute précision ou question sur le fonctionnement de votre compte, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

## SOMMAIRE

	PAGE
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	3
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	
OPÉRATIONS DIVERSES	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	3
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	4
LES ESPÈCES	
LES VIREMENTS EN EUROS EN FRANCE ET ZONE EURO	
LES CHÈQUES EN FRANCE	
DATES DE VALEUR	
<b>VOS OPÉRATIONS PAR CARTES BANCAIRES</b>	5
RÈGLEMENTS PAR CARTES BANCAIRES	
<b>LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	5
INCIDENTS DE PAIEMENT	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	6
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
<b>ASSURANCE ET PRÉVOYANCE</b>	7
LOCATION D'UN COFFRE FORT	
LES ASSURANCES	

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

→ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		€
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Frais de clôture de compte		GRATUIT
• Frais de transfert de compte dans une autre agence du Groupe Crédit du Nord		GRATUIT
→ RELEVÉS DE COMPTE		€
• Relevé de compte courant		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)		1,30 + frais postaux <sup>(1)</sup>
• Duplication de relevé de compte mensuel		GRATUIT
• Relevé de compte envoyé par fax par le service téléphonique Etoile Direct Pro		2,10
→ FRAIS DE TENUE DE COMPTE (arrêté trimestriel)		€
• Intérêts débiteurs sur découvert		Consultez votre Conseiller
• Commission de mouvement		Exonération <sup>(2)</sup>
• Frais de tenue de compte		Exonération <sup>(2)</sup>
• Commission de découvert sur le plus fort découvert de chaque trimestre plafonnée aux intérêts débiteurs de la période		0,18 % minimum
→ OPÉRATIONS DIVERSES		€
• Demande de documents et recherches (y compris les photocopies de chèques)		35,88 TTC
• Cautions reçues par la banque		49,50
• Information annuelle des garants (article L.313-22 du Code Monétaire et Financier)		par relevé

## BANQUE À DISTANCE

→ LA BANQUE PAR INTERNET		€
<a href="http://www.banque-laydernier.fr">www.banque-laydernier.fr</a>		
• Abonnement <sup>(3)</sup> Internet Pro comprenant		
- consultation des comptes et cartes bancaires		3,60 TTC/ mois
- détail des écritures et téléchargements		
- tout type de virement domestique		
→ LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE		€
Étoile Direct Pro : 0892 896 896		
• Serveur vocal pour la consultation des vos comptes par téléphone 7j/7		
• Abonnement		GRATUIT
• Prix de la communication		0,34 TTC <sup>(4)</sup> / mn

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

→ LES ESPÈCES		
		€
• Versement d'espèces		GRATUIT
• Retrait d'espèces au guichet d'une agence du Groupe Crédit du Nord		GRATUIT
→ LES VIREMENTS EN EUROS EN FRANCE ET ZONE EURO		
		€
Virements reçus (au crédit)		
• Avec RIB et IBAN <sup>(5)</sup> complet		GRATUIT
• Sans RIB ni IBAN <sup>(5)</sup>		5,10
Virements émis (au débit)		
	Courrier ou Fax	Internet <sup>(6)</sup>
• Virement interne pour un même titulaire	GRATUIT	GRATUIT
• Virement en faveur d'un tiers et virement externe avec RIB/IBAN <sup>(5)</sup>	4,25	0,20
• Virement externe et/ou en faveur d'un tiers sans RIB ni IBAN <sup>(5)</sup>	7,25	-
• Virement permanent		
- interne pour un même titulaire		GRATUIT
- externe et/ou en faveur d'un tiers		1,45
→ LES CHÈQUES EN FRANCE		
		€
Les remises (au crédit)		
• Remise de chèques en euros		GRATUIT
• Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèques		GRATUIT + frais postaux <sup>(1)</sup>
Les émissions (au débit)		
• Paiement par chèques en euros		GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euro au guichet		GRATUIT
• Frais d'envoi de chèquiers		4,20 + frais postaux <sup>(7)</sup>
• Frais d'opposition sur chèque et chéquier		12,50
• Frais d'émission d'un chèque de banque		12,50
→ DATES DE VALEUR		
		€
<b>Les opérations sont comptabilisées valeur J<sup>(8)</sup> (versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB <sup>(9)</sup>, chèques émis, virements reçus, virements émis, sauf délais techniques pour :</b>		
• Remise de chèque en euros		J + 1 ouvré
• Paiement par chèque en euros		J - 1 ouvré, J = date de présentation
• Émission d'un chèque de banque		J - 1 calendaire de l'établissement du chèque

# VOS OPÉRATIONS PAR CARTES BANCAIRES

→ RÈGLEMENTS PAR CARTES BANCAIRES	
	€
Les cotisations cartes bancaires Business	
• Carte Visa Business	
- débit immédiat	46,00/an
- débit différé <sup>(10)</sup>	55,00/an
• Carte Visa Gold Business	
- débit immédiat	131,00/an
- débit différé <sup>(10)</sup>	145,00/an
Les opérations cartes bancaires Business France et Zone Euro	
• Frais par retrait d'espèces dans un DAB <sup>(9)</sup>	GRATUIT
• Frais par paiement par carte	GRATUIT
• Frais liés au blocage ou mise en opposition de la carte (perte ou vol) <sup>(11)</sup>	16,50
• Frais liés à l'ouverture de dossier et rappel de la carte pour utilisation abusive	42,00
• Frais d'envoi de carte bancaire	4,20 + frais postaux <sup>(7)</sup>
• Demande de code confidentiel	10,30
• Facture carte bancaire contestée à tort	40,50
• Frais de recherche (justificatif sur facture carte bancaire)	17,50
Les opérations cartes bancaires Business avec l'étranger	
• Commissions sur les transactions par cartes bancaires hors Zone Euro	
- paiement	1,10 + 2,95% <sup>(12)</sup>
- retrait au distributeur de billets	3,40 + 2,95% <sup>(12)</sup>
- retrait au guichet d'une agence	5,50 + 2,95% <sup>(12)</sup>

# LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

→ INCIDENTS DE PAIEMENT	
	€
• Les chèques	
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision	
• montant ≤ 50 EUR	30,00
• montant > 50 EUR	50,00
Ce forfait inclut les certificats de non paiement et leur dénonciation au greffe	
- paiement d'un chèque émis en infraction	56,00

# LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS (SUITE)

→ INCIDENTS DE PAIEMENT (suite)	
	€
- frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision	17,00 par chèque
<p><b>Attention :</b> le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes physiques et morales frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.</p>	
• Frais d'information sur incident de fonctionnement de compte	
- courrier simple	12,00
- courrier recommandé	22,50

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

→ ÉPARGNE BANCAIRE	
	€
• Livret A Associations <sup>(13)</sup>	2,25 % nets
• Compte sur Livret Associations <sup>(14)</sup>	2,25 % bruts

→ PLACEMENTS FINANCIERS	
	€
Les OPCVM	
Le détail et les conditions de nos OPCVM sont indiqués dans le guide des SICAV et FCP Particuliers et Professionnels, ou dans le document d'information réglementaire visé par l'AMF, disponibles dans nos agences ou sur notre site Internet.	Consultez votre Conseiller

Les transactions valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam		
	€	
	Internet	Agence
• Ordres passés par (Actions, droits et bons)		
- commission proportionnelle au montant total de l'ordre		
• jusqu'à 7 500 EUR	0,54 %	1,30 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,54 %	1,10 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	0,90 %
• au-delà de 100 000 EUR	0,30 %	0,60 %
- plus commission fixe pour les actions	GRATUIT	9,00
- commission minimale par ordre		
• pour les actions (fixe + proportionnelle)	8,13	15,00
• pour les droits et bons	8,13	7,00

- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT
• Obligations, fonds d'État indexés	
- commission proportionnelle avec un minimum par ordre de	0,85 % 15,00
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT
La gestion des titres	
• Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente)	
- commission dégressive appliquée par tranche	
• jusqu'à 2 300 EUR	29,80 TTC
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC
• de 38 001 à 76 000 EUR	0,26 % TTC
• de 76 001 à 152 000 EUR	0,18 % TTC
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
- plus commission fixe par ligne :	
• titres en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas	4,01 TTC
• titres en dépôt dans les autres pays	10,50 TTC
• Sicav et FCP distribués par la Banque	GRATUIT

# ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

→ LOCATION D'UN COFFRE FORT	
	€
• En fonction de la taille et de la garantie choisie	à partir de 86,00 TTC/an
→ LES ASSURANCES	
	€
• Sécurité Bleue Associations, l'assurance de vos moyens de paiement et une assistance téléphonique pour toute question liée à votre association	38,00/an

(1) Selon les tarifs de la Poste au 01/01/2012. En France : 0,55 EUR TTC en tarif lent et 0,60 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 gr.

(2) Pour les associations gérant un budget inférieur ou égal à 450 000 EUR.

(3) Hors coût de connexion.

(4) Hors surcoût éventuel selon opérateur. Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'un appel local).

(5) RIB : Relevé d'Identité Bancaire - IBAN : International Bank Account Number.

(6) Dans la limite d'un plafond journalier. Pour en savoir plus, consultez votre Conseiller.

(7) 5,28 TTC (courrier en recommandé avec accusé de réception au 01/01/2012).

(8) J : Jour de traitement de l'opération.

(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(10) Différé : dernier jour ouvrable du mois au sens de l'article L 133-4 du Code Monétaire et Financier.

(11) Conformément à l'article L 133-2 du Code Monétaire et Financier relatif aux conditions régissant la fourniture de services de paiement.

(12) Du montant de la transaction.

(13) Taux de rémunération en vigueur au 01/08/2011. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

(14) Taux de rémunération en vigueur au 01/09/2011. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative de la banque. Taux brut avant impôts et/ou prélèvements sociaux.

# ASSOCIATIONS

CONDITIONS  
ET TARIFS



ADDITIF

Tarifs en vigueur  
au **1<sup>er</sup> juillet 2012**

---

**Banque Laydernier**



# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

→ PLACEMENTS FINANCIERS		
	€	
<b>Les OPCVM</b>		
Le détail et les conditions de nos OPCVM sont indiqués dans le guide des SICAV et FCP Particuliers et Professionnels, ou dans le document d'information réglementaire visé par l'AMF, disponibles dans nos agences ou sur notre site Internet.	Consultez votre Conseiller	
<b>Les transactions</b> valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam		
	€	
	<b>Internet</b>	<b>Agence</b>
• Ordres passés par (Actions, droits et bons)		
- commission proportionnelle <sup>(1)</sup> au montant total de l'ordre		
• jusqu'à 7 500 EUR	0,54 %	1,30 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,54 %	1,10 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	0,90 %
• au-delà de 100 000 EUR	0,30 %	0,60 %
- plus commission fixe pour les actions	<b>GRATUIT</b>	9,00
- commission minimale <sup>(1)</sup> par ordre		
• pour les actions (fixe + proportionnelle)	8,13	15,00
• pour les droits et bons	8,13	7,00
- ordre non exécuté ou annulé	<b>GRATUIT</b>	
• Obligations, fonds d'État indexés		
- commission proportionnelle avec un minimum par ordre de	0,85 %	15,00
- ordre non exécuté ou annulé	<b>GRATUIT</b>	
• Frais additionnels : frais inhérents à la Taxe sur les Transactions Financières <sup>(2)</sup>	0,20 %	

(1) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents à la Taxe sur les Transactions Financières.

(2) Une Taxe sur les Transactions Financières s'applique sur toutes les acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros dès lors que ces titres sont admis sur un marché réglementé français, européen ou étranger. La liste des sociétés concernées est fixée par un arrêté. Taux au 1<sup>er</sup> août 2012.